



MAIRIE

42330 CUZIEU

COMMUNE DE CUZIEU - CONVOCATION DU 02 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-François RASCLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 02 septembre 2020

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON- Laila GAUTHIER- Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN- Philippe BOULOUMIÉ- Bruno SAUVIAC- Véronique MOUNIER- Christine VAN LANDER- Céline KNAP- Richard TISSEUR- Nadège JACHEZ- Ivann LECOURT – Lucie TEPPE DUPELOT

Excusés : Gérard LECLERCQ pouvoir à Vincent GRANJON - Joelle JULLIEN pouvoir à Marie-Josée GUBIEN - Cédric PASSOS - Vincent CLAPEYRON

Secrétaire de séance : Laila GAUTHIER

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : **Bulletins communaux -Tarifs annonceurs**

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal du 27 juillet 2020 est approuvé.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le maire informe l'assemblée de la réception de 5 demandes de déclaration d'intention d'aliéner.
La commune n'a pas préemptée.

**DESIGNATION DELEGUES SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES DE ST GALMIER
– N° 20200801**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du CES de St Galmier, à savoir la représentation des collectivités au sein du Syndicat qui est fixée à 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de ses délégués,

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

❖ Titulaires : Laila GAUTHIER - Véronique MOUNIER

❖ Suppléante : Céline KNAP

A l'issue de vote sont désignés les délégués suivants :

❖ Titulaires : Laila GAUTHIER - Véronique MOUNIER

❖ Suppléante : Céline KNAP

**REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSEES A LA REGIE DE LOCATION DES SALLES
– N° 20200802**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement de la régie de recettes « locations de salles». Compte tenu de la situation sanitaire, les salles communales ont été fermées. Il convient donc de procéder au remboursement des sommes versées au titre des locations de salles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le remboursement des sommes perçues à tort,

DIT que ce remboursement s'inscrira à l'article 6718, autres charges exceptionnelles,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL- RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS
– N° 20200803**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux suivants :

- Remplacement des huisseries à la micro crèche.

Monsieur le Maire explique qu'une subvention peut être sollicitée au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces travaux et afin de les financer propose de demander une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les travaux de

- Remplacement des huisseries à la micro crèche pour un montant de 4 925 € HT

SOLLICITE, pour ces travaux, une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL- PRESERVATION DU PATRIMOINE
– N° 20200804**

Monsieur le Maire présente les projets de travaux suivants :

- Réfection pied de l'église et gouttières zinc

Monsieur le Maire explique qu'une subvention peut être sollicitée au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces travaux et afin de les financer propose de demander une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les travaux de

- Réfection pied de l'église et gouttières zinc pour un montant de 6 993.12 € HT

SOLLICITE, pour ces travaux, une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL- RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS
– N° 20200805

Monsieur le Maire présente les projets de travaux suivants :

- Remplacement des huisseries dans les salles de classe.

Monsieur le Maire explique qu'une subvention peut être sollicitée au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces travaux et afin de les financer propose de demander une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les travaux de

- Remplacement des huisseries dans les salles de classe pour un montant de 5 507 € HT.

SOLLICITE, pour ces travaux, une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

FIXATION TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES
– N° 20200806

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la préparation du prochain magazine municipal a débuté pour une parution en décembre.

Chaque année, des annonceurs sont sollicités pour acheter un encart publicitaire.

Monsieur le Maire précise que quatre types d'encarts sont proposés aux annonceurs, à savoir :

Encart de 9 x 6 cm (4 couleurs)	101.66 €
Encart de 19 x 6 cm (4 couleurs)	131.56 €
Encart de 19 x 13 cm (4 couleurs)	179.40 €
Encart page entière (4 couleurs)	239.20 €.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la fixation de ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs comme proposé aux annonceurs pour le bulletin municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette délibération.

ACQUISITION BANDE DE TERRAIN RUE DES LUTTONS– N° 20200807

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Marie-Thérèse BOURRAT veuve CHAVOT et Monsieur Patrick CHAVOT sont actuellement propriétaires d'une bande de terrain située sur notre commune Rue des Luttons et cadastrée section AN, numéro 150 d'une superficie de 40 ca. Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité afin de savoir si la commune est prête à acquérir cette parcelle à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire fait état aux membres du conseil municipal que l'intégralité des frais nécessaires à ladite acquisition sera supportée par la commune et que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget.

Monsieur Vincent GRANJON ne prend pas part à la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AN numéro 150,

DIT que l'intégralité des frais seront supportés par la commune,

DIT que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget,

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses

L'assemblée est informée de l'annulation de la journée des associations le samedi 19 septembre.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 5 octobre 2020.

Le maire,
Jean-François RASCLE

